PROGRAMME

Premier dossier CPH et contestation délais raisonnables de justice

Date: mardi 4 juillet 2023, 14h30 - 16h30

Durée: 2H

Lieu: Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

Comment saisir le Conseil de prud'hommes ? Nous allons décrire toutes les étapes du premier rendez-vous client jusqu'à l'exécution de la décision avec échanges d'expériences et de bonnes pratiques aussi bien du côté salarié que du côté employeur.

Que faire ensuite face aux délais déraisonnables de justice de la procédure prud'homale ? Solliciter des dommages et intérêts à l'Agent Judiciaire de l'Etat

I- La saisine du conseil de prud'hommes

II- L'audience devant le BCO

III- La mise en état : communication des conclusions et des pièces

IV- L'audience de jugement : la plaidoirie devant le BJ

V- La notification du jugement et son exécution

VI- La notion de délai déraisonnable de justice

VII- La procédure de contestation des délais déraisonnables de justice

MARCHAND Laetitia, Avocat associé et MCO

PETERSON Frank

Biographie : Avocat spécialisé en droit du travail, délégué national à la CNBF, membre du Comité consultatif de la CARPA, Responsable de la commission droit social de l'UJA de PARIS

Objectif pédagogique: · Acquérir les réflexes nécessaires à la procédure prud'homale · Pouvoir proposer à son client une procédure d'indemnisation de son préjudice lié à délais

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

déraisonnables de justice

Public visé: Professionnel du Droit

Niveau:

2 - Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif: 105 € HT

